



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 84797

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la diffusion de mignonnettes d'alcool dans les soirées étudiantes. En effet, les producteurs d'alcool et alcooliers distribuent des petites bouteilles d'alcool ou mignonnettes d'alcool auprès des bureaux d'étudiants pour utilisation dans les soirées étudiantes. Cette pratique donne lieu, selon le corps médical, à une véritable addiction visant à fidéliser une jeune et nouvelle clientèle. Cette pratique est acceptée et tolérée alors même qu'elle n'est pas sans graves conséquences sur la sécurité routière, avec de nombreuses jeunes victimes d'accidents de voiture graves. Cette situation semble être méconnue des pouvoirs publics, qui ne semblent pas s'en soucier depuis plusieurs années, et ce alors même que des rapports médicaux d'experts prouvent que cette consommation d'alcool, parmi les étudiants, s'avère particulièrement inquiétante pour la santé des étudiants. Le silence apporté par l'ensemble des acteurs de ce dossier est troublant, comme si des intérêts très importants étaient engagés. Dès lors, les pouvoirs publics ne peuvent pas rester silencieux et inactifs devant ce phénomène. Une action déterminée des pouvoirs publics, en collaboration étroite avec les syndicats étudiants, s'impose donc pour la prochaine rentrée universitaire. Il lui demande donc de lui indiquer ce qu'elle compte entreprendre en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84797

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 2010, page 8065

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)